

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Novembre 1875.

Chronique générale.

Le *Rappel* publie une lettre de Louis Blanc expliquant que si l'Union républicaine n'a pas participé au débat du 19 novembre, c'est par suite de l'extrême réserve que lui impose sa réputation de radicalisme. La gauche craignait de nuire à la cause de la République.

Le député de la Seine conclut que le seul moyen pour la France de sortir de l'impasse où elle est engagée, c'est de faire appel au peuple par de nouvelles élections générales.

La gauche républicaine s'est réunie avant-hier à deux heures, à Paris. Environ 70 députés étaient présents. Aucun procès-verbal n'a été donné à la presse.

Toutefois nos renseignements particuliers nous permettent d'annoncer que la réunion s'est occupée de la prochaine élection des membres de la commission des Trente, chargée d'examiner les lois constitutionnelles.

L'Assemblée nationale, répondant aux journaux qui s'occupent du séjour de M. le comte de Chambord aux environs de Paris, assure que le royal voyageur a quitté la France.

D'après le *Stéphanois*, le prince aurait passé plusieurs jours au château de Dampierre, qui avait été mis à sa disposition par M^{me} la duchesse de Luynes.

Il serait ensuite venu à Paris chez le duc de Fitz-James, où un très-grand nombre de ses amis seraient allés le voir. C'est par MM. de Carayon-Latour, de la Rochette et Lucien Brun qu'il aurait fait savoir aux députés de la droite qu'il les laissait libres de vo-

ter selon leur conscience pour ou contre la prorogation des pouvoirs du maréchal.

Selon d'autres informations, c'est à Versailles même que le prince aurait séjourné, chez un de ses plus dévoués serviteurs ; il n'aurait reçu aucun député et ne se serait pas arrêté à Paris.

L'entrefilet suivant du *Moniteur* est fort digne d'intérêt ; on ne saurait trop le répéter : Aux affaires, occupons-nous des affaires. On ne s'est que trop longtemps querellé.

« Pendant la courte suspension des séances publiques de l'Assemblée, la commission du budget travaille assidûment, afin de hâter la confection de tous les rapports et de pouvoir mettre les discussions budgétaires à l'ordre du jour avant le mois de janvier. Le ministère des finances a fait hier et avant-hier l'objet d'un rapport de M. Chesnelong.

« Les observations auxquelles il a donné lieu se réfèrent principalement au compte-courant des trésoriers-payeurs généraux et à la question de la suppression des percepteurs dans les villes. On sait qu'une loi de 1872 a supprimé cette catégorie de fonctionnaires financiers, par voie d'extinction, et les a remplacés par les trésoriers-payeurs généraux dans les chefs-lieux de département et par les receveurs particuliers dans les chefs-lieux d'arrondissement.

« Cette mesure a engendré dans la pratique de sérieux inconvénients et des économies peu sensibles. La commission, d'accord avec le gouvernement, aurait une tendance à revenir sur la loi de 1872.

« Les budgets qui doivent venir prochainement en discussion sont ceux de la justice, des travaux publics et de l'instruction publique. Le rapport de la guerre sera déposé d'ici à quelques jours. Il fournira à la Chambre l'occasion naturelle d'examiner les conséquences budgétaires de la nouvelle organisation de l'armée sur le budget de la guerre.

« La commission des nouveaux impôts s'est occupée jusqu'à présent de la taxe projetée sur le sel de soude et sur la stéarinerie. »

« Je pris 100 de mes hommes, dont les quarante voleurs, » un corps armé de carabines Sniders et je chargeai vigoureusement à la baïonnette, tuant leur chef, et leur faisant 43 prisonniers. Je les mis en déroute et je poursuivis ces canailles pendant plus de 4 milles, tuant la moitié d'entre eux. Le reste s'enfuit et s'échappa dans les hautes herbes et les forêts.

« Ces brigands n'ont pas la prétention d'être des marchands. Ils sont organisés militairement, avec des officiers (sans commission régulière), des drapeaux, quelques petits canons, etc. Je leur pris sept drapeaux, 131 esclaves, sans compter le bétail, etc., qu'ils avaient volé aux natifs. Les natifs se levèrent de tous côtés et se rallièrent au gouvernement.

« Les chasseurs d'esclaves, forts d'environ 800 hommes, se concentrèrent à une des stations, Fabbo, pour résister au gouvernement.

« Je rappelai le colonel Abd-el-Kader et les 60 hommes que j'avais laissés avec Rionga. L'attaque repoussée et la perte sérieuse infligée aux chasseurs d'esclaves produisaient un bon effet moral.

« Mahomet Wat-el-Mek, celui qui a le premier découvert tout ce pays et qui a reçu et secouru Speke et Grant à Faboro, vint à moi pour s'engager au service du gouvernement.

« Je lui donnai le commandement du corps que je voulais chercher à former avec les moins mauvais

Il paraît que des élèves de philosophie du lycée Condorcet ont cru devoir protester contre le congé accordé par M. Batbie, à l'occasion du vote de la prorogation des pouvoirs du maréchal.

Des étudiants de Paris avaient joint leurs protestations à celle de ces jeunes démocrates, et le *XIX^e Siècle* avait accueilli leur petit manifeste.

Ce petit incident a jeté une note gaie dans l'histoire de la dernière semaine.

D'autres étudiants, sentant tout le ridicule de cette équipée, et ne voulant pas le partager, sont venus protester à leur tour dans les bureaux de la *Gazette de France* contre la protestation de leurs camarades.

Allons ! le bon sens n'a pas encore entièrement perdu ses droits dans notre pays !

Une nouvelle arrestation, relative au complot de Lyon, a été opérée ces jours-ci. L'individu est chef de section de l'Internationale.

Le nombre des arrestations s'élève à dix ; tous les accusés appartiennent à l'Internationale.

Les nouvelles données par quelques journaux relativement aux manœuvres du parti radical dans les bassins de la Haute-Loire et du Rhône, se confirment. Outre les arrestations d'Autun et de Lyon, il y en aura, dit-on, dans l'Ardèche, le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et les Bouches-du-Rhône.

Plusieurs des chefs du parti de l'action dans ces départements ont gagné depuis peu l'Espagne, la Suisse ou l'Italie.

Ces complots successifs auraient pour adhérents des hommes fort connus, surtout de la population du Midi, et contre lesquels le gouvernement devra forcément agir.

Un avenir prochain, croyons-nous, ménage, de ce côté, à l'opinion publique, des surprises auxquelles elle s'attend peu.

éléments des troupes des chasseurs d'esclaves. Je réussis et j'envoyai 60 hommes à Rionga pour agir contre Kabba-Rega. Le colonel Abd-el-Kader arriva bientôt, ce qui éleva le nombre de mes soldats réguliers à 200. Je construisis un fort solide, entouré de fossés et de travaux en terre, et appuyé sur un rocher imprenable qui formait comme une citadelle sur le côté ouest.

« Le misérable chef-Abou-Saoud s'échappa de Fabbo avec 200 hommes et prit la fuite, craignant que je ne vinsse l'attaquer. Lui et ses hommes brûlaient, pillaient, emmenaient en esclavage à 20 milles à la ronde.

« Telle est aujourd'hui ma position. Tout le monde est en bonne santé. Mes hommes ont tout à fait changé depuis les dix derniers mois, tant en esprit qu'en discipline. Ils me suivront partout où je voudrai aller.

« Les natifs sont rattachés au gouvernement. Rionga représente le gouvernement comme cheik d'Unyoro. Il ne restera plus rien à faire quand les chasseurs d'esclaves se seront dissous.

« Wat-el-Mek est déjà à la tête d'une force respectable et a formé une nouvelle station gouvernementale.

« Je ne désire pas attaquer les chasseurs d'esclaves à Fabbo. Ils seraient massacrés jusqu'au dernier si je les faisais sortir de leur camp. 10,000 natifs se joindraient à moi si je marchais contre

Le discours imprimé de M. Jules Simon était distribué gratuitement, samedi soir, à la porte de tous les ateliers, chantiers ou maisons industrielles des quartiers populaires de Paris ou de la banlieue.

D'après le *Journal du Loiret*, des protestations viennent d'être adressées contre plusieurs maires de l'Aube et de la Seine-Inférieure qui auraient fait des quêtes pour payer les frais des candidatures Saussier et Letellier-Valazé. Plusieurs de ces protestations seraient déjà arrivées au ministère de l'intérieur.

Ce que nous savons de source certaine, c'est que la candidature du général Letellier-Valazé a coûté fort cher au comité organisateur de Rouen, et que ce dernier n'a pas épargné ses deniers dans le but de convertir à la candidature républicaine les ouvriers et les populations rurales de la Seine-Inférieure.

M. le maréchal de Mac-Mahon vient d'avoir, pour la première fois, un mot bien cruel pour M. Thiers ; il l'a appelé le grand mystifié !

On vient de saisir à la frontière une circulaire du comité internationaliste suisse aux adeptes de cette société en France.

La *Patrie* annonce que le gouvernement prépare une épuration considérable dans le personnel des juges de paix. Environ un tiers de ces magistrats, nommés par le 4 septembre, seraient très-prochainement changés.

Le même journal élève des doutes très-sérieux sur la nomination de l'ancien comunard Ganier d'Abin, comme président de la république dominicaine.

eux ; il faut user de patience et de diplomatie.

« Je n'ai pas de nouvelles du dehors et je ne sais pas si les bâtiments avec les renforts sont arrivés de Khartoum à Ismailia. Si non, je ne puis rien faire à moins que je ne forme un corps d'irréguliers pour occuper et gouverner le pays.

« Quand tout sera en ordre ici, j'irai à Ismailia faire en personne tous les arrangements nécessaires.

« Cette rapide esquisse de l'expédition vous montrera, cher sir Roderick, combien j'ai eu peu de facilités pour faire des explorations. Je n'ai pas eu de repos ; mais, grâce à Dieu, toutes les difficultés ont été surmontées, et quelques-unes étaient très-sérieuses. J'ai absolument supprimé le trafic des esclaves sur le Nil blanc, et j'ai annexé à l'Egypte les contrées que j'avais visitées dans ma dernière exploration.

« L'avenir dépendra des résolutions du gouvernement. De Livingstone je regrette de dire que je n'ai aucune nouvelle. S'il se trouvait quelque part à quinze jours de voyage de M^{tesé}, roi d'Uranda, j'en aurais entendu parler, car M^{tesé} a envoyé des messagers de tous les côtés.

« Les marchands arabes de Zanzibar sont maintenant établis à Uranda. Le roi M^{tesé} s'est fait mahométan et a élevé lui-même une mosquée. Il m'a dépêché un envoyé pendant que j'étais à Masindi, me demandant de lui expédier quelqu'un des miens

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'EXPÉDITION DE SAMUEL BAKER.

(Suite et fin.)

« La traître attaque de Kabba-Rega avait eu pour cause les calomnies d'Abou-Saoud.

« Après avoir traversé la rivière, je rencontrai des natifs venant en toute hâte de Fatiko et m'apportant la fâcheuse nouvelle que les chasseurs d'esclaves se disposaient à attaquer les troupes laissées à cette station. Ils avaient déjà brûlé et détruit tous les villages et emmené les femmes et les enfants de tous les natifs qui s'étaient déclarés en faveur du gouvernement.

« Je poussai en avant et traversai 79 milles d'un pays sauvage et désolé, tout rempli de marécages ; j'atteignis Fatika à neuf heures et demie du matin le 1^{er} août.

« Je n'étais pas dans le camp depuis une demi-heure et à 100 mètres du camp des chasseurs d'esclaves, lorsque ces misérables, forts d'environ 270 hommes, ouvrirent sur nous, sans provocation ni avertissement, un feu nourri. Nous eûmes 7 hommes blessés à la première décharge.

La correspondance parisienne du *Nouvel-iste de Rouen* assure que la validité des pouvoirs du général Letellier-Valazé serait sérieusement contestée, au point de vue de l'illégalité de son élection dans un département où il exerçait un commandement actif moins de six mois avant le vote.

* *

On télégraphie de Chambéry, 22 novembre :

« Un grand incendie a éclaté à Chambéry, la nuit dernière, à minuit environ.

» M. Michard, commandant des chasseurs des Alpes, et l'un des hommes les plus distingués de la Savoie, a péri dans les flammes.

» Un locataire de la maison est mort.

» Un capitaine du 97^e de ligne et quatre soldats ont été blessés.

» Les sapeurs-pompiers et la garnison se sont surpassés ; ils ont fait preuve de beaucoup de sang-froid et de courage. »

* *

ALLEMAGNE.

Le conflit hispano-américain préoccupe les puissances européennes. Le cabinet de Berlin suit avec grande attention la marche des choses dans les Antilles.

Personne n'ignore que l'Allemagne travaille à l'agrandissement de sa puissance maritime. Bien que naissante, cette nouvelle puissance maritime a des prétentions, et, en vue de les satisfaire, épie tous les moyens d'agrandissement que lui offrent les conflits qui s'élèvent aujourd'hui.

Les îles Philippines sont en premier lieu l'objectif des aspirations du ministère de la marine de Berlin, et l'on croit généralement que si la guerre éclate entre les Etats-Unis et l'Espagne, les Philippines ne tarderont pas à devenir une colonie allemande.

M. P. Pradié, député de l'Aveyron, va présenter le projet de loi suivant sur le mode de nomination d'une seconde Chambre et sur l'organisation des attributions des pouvoirs publics :

CHAPITRE PREMIER

Mode de nomination du Sénat.

Art. 1^{er}. — Les sénateurs seront nommés par les Communes, votant au suffrage universel direct réglementé et organisé, avec la garantie des maires nommés par le pouvoir exécutif, et des conseils municipaux composés ainsi qu'il est expliqué dans nos propositions de loi électorale et municipale n^{os} 4769, 4783, 4818.

Art. 2. — Chaque commune comptera pour une voix dans la nomination des sénateurs, quelles que soient son étendue territoriale et sa population.

Les chefs-lieux de département et d'arrondissement et les villes de plus de dix mille âmes auront autant de voix qu'il leur sera attribué de sections municipales par la loi communale présentée par le gouvernement.

pour le visiter. Je lui ai fait remettre un beau présent avec deux lettres pour Livingstone, et j'ai dit de les lui faire parvenir, s'il entendait parler d'un voyageur répondant au signalement de Livingstone. Je lui ai en même temps promis une forte récompense s'il assistait Livingstone et s'il pouvait le faire arriver jusqu'à moi.

» Je félicite M. Findlay. Sa théorie de l'Albert-Nyanza est vraie : ce lac n'est que la continuation du Tanganyika.

» J'ai beaucoup causé avec deux natifs, marchands de Karagwe, qui achètent de l'ivoire pour leur roi Rumanika.

» Ces hommes ont eu plusieurs fois l'occasion de venir de Karagwe en bateau par la voie du M'wootan N'zigi (Albert-Nyanza). Ils disent que le lac est immensément large dans certaines parties, mais qu'il varie de la façon la plus irrégulière. Il se rétrécit quelquefois tout d'un coup, pour redevenir ensuite extrêmement large.

» Pour revenir de Masundi à Karagwe par le lac, l'itinéraire, selon ces marchands, serait le suivant :

» Masindi, deux jours de marche à l'ouest ; Chibero sur l'Albert-Nyanza. De Chibero en bateau, en se dirigeant au sud, on touche Minyoro (c'est l'Unyoro de Speke), Kabboyu, Tambooki, M'pororo ; le bateau s'arrête, et en deux heures, par terre, on atteint Karagwe, environ 3 degrés latitude sud ;

Art. 3. — Seront proclamés sénateurs les candidats qui auront eu la majorité dans le plus grand nombre de communes et de sections municipales, quel que soit d'ailleurs le nombre total de voix qu'ils auront obtenues dans l'ensemble de ces communes et sections.

Art. 4. — Chaque département nommera autant de sénateurs qu'il a de fois 150,000 habitants ; toute fraction excédante de plus de 75,000 habitants aura droit à un sénateur de plus. Mais dans aucun cas le nombre des sénateurs ne pourra dépasser cinq par département.

(Cela donne environ 270 sénateurs départementaux.)

Art. 5. — En outre des sénateurs nommés par les départements, il sera nommé soixante-dix sénateurs par les groupés d'intérêts nationaux et les grands corps de l'Etat.

Art. 6. — Ces soixante-dix sénateurs seront nommés de la manière suivante :

1^o Dix sénateurs, chargés de représenter les intérêts de la science, des lettres et des arts, seront nommés par l'Institut, le collège de France et les facultés ;

2^o Dix sénateurs, chargés de représenter la justice, seront nommés par la cour de cassation et les cours d'appel ;

3^o Dix sénateurs, chargés de représenter l'armée, seront nommés par le chef de l'Etat en conseil des ministres ;

4^o Dix sénateurs, chargés de représenter les intérêts financiers, seront nommés par la cour des comptes, la chambre syndicale des agents de change, et les conseils d'administration ou de surveillance des grandes compagnies financières ayant un capital-actions d'au moins 50 millions au cinquième réalisés ;

5^o Quinze sénateurs, chargés de représenter les intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, seront nommés par les membres du conseil supérieur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, les membres des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et métiers et d'agriculture, et par les directeurs et les membres des conseils d'administration ou de surveillance des compagnies de chemins de fer, et des sociétés commerciales et industrielles représentant un capital-actions de 20 millions à la moitié réalisés ;

6^o Cinq sénateurs, chargés de représenter les intérêts des ouvriers, seront nommés par les conseils de prudhommes ;

7^o Dix sénateurs, chargés de représenter les intérêts de la religion, seront nommés, savoir : sept par l'épiscopat et trois par les consistoires des différents cultes.

Art. 7. — Le mode de procéder à l'élection des sénateurs énumérés à l'article précédent sera le même que le mode en usage pour l'élection des membres du conseil supérieur de l'instruction publique.

Il sera fait à cet égard un règlement d'administration par le conseil d'Etat.

Art. 8. — En outre des dix sénateurs qu'il nomme pour représenter l'armée, le chef de l'Etat nommera, en conseil des ministres, parmi les notabilités de la politique, les diverses illustrations et les hautes positions

Ruanda, Baroonde (Urundi de Speke?), Chibogora, Watuta, Machoonda.

» Ujiji est bien connu pour être sur le M'wootan N'zigi, c'est-à-dire l'Albert-Nyanza.

» Au delà de Machoonda, les marchands ne savent rien, si ce n'est que le lac s'étend au sud sur une longueur inconnue.

» Ces informations concordent avec celles que m'a données autrefois Karamsi quand il disait que l'Albert-Nyanza s'étendait aussi loin que Karagwé et se prolongeait au delà sur une longueur inconnue.

» Il ne saurait y avoir que peu de doutes sur ce que Livingstone a découvert les sources les plus éloignées du Nil dans les affluents du petit lac Lemba qui alimente le Tanganyika.

» Toutefois un volume énorme d'eau vient des sources Victoria, de Speke.

» On ne peut accepter les lacs comme sources : le fait est pleinement établi que le Victoria et l'Albert sont les deux grands réservoirs du Nil.

» Le Nil blanc, sortant de l'Albert-Nyanza, est maintenant bien reconnu comme navigable jusqu'au 3^o 32' latitude nord, point à partir duquel la rivière comporte une suite de cataractes.

» J'organise en ce moment une station au-dessus des chutes en un point où j'espère qu'on pourra amener les bateaux à vapeur.

» L'importance de la navigation à vapeur est

sociales, un nombre de sénateurs suffisant pour que le Sénat soit aussi nombreux que la Chambre des députés.

(Il nommera ainsi environ 30 à 40 sénateurs, ce qui, avec les 270 nommés par les départements et les 70 nommés pour représenter les différents groupes et corps, donnera 370 sénateurs, nombre égal à celui des députés.)

CHAPITRE II.

De la réunion des deux Chambres en Assemblée nationale et des attributions des pouvoirs publics.

Art. 9. — Les deux Chambres se réunissent en Assemblée nationale ou en Parlement :

1^o Le premier jour de l'inauguration de chaque session législative, en présence du chef de l'Etat pour entendre son Message ;

2^o Quand il s'agira de voter sur l'organisation des pouvoirs, sur les lois constitutionnelles ou les modifications à ces lois constitutionnelles, sur une déclaration de guerre et dans certains cas exceptionnels qui seront déterminés par la commission ;

3^o Toutes les fois, enfin, que le chef de l'Etat ou l'une des deux Chambres, voulant prévenir ou terminer un conflit, croiront utile de faire voter ensemble les deux Assemblées, sous la présidence du chef de l'Etat ou celle de son délégué.

Art. 10. — Indépendamment du droit d'inviter par un Message les deux Chambres à se réunir en Assemblée nationale, le chef de l'Etat aura le droit de dissoudre la Chambre des députés à la charge par lui de faire procéder à de nouvelles élections dans les six mois.

Article transitoire. — Les articles de nos autres propositions, qui ne sont pas contraires aux articles ci-dessus, sont maintenus. Nous retirons les dispositions qui n'ont pas rapport à notre présente proposition.

Ce projet vient d'être distribué aux députés.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

Dans la lutte qui va s'engager pour l'élection de quatre députés, dans l'Aube, le Finistère et Seine-et-Oise, toutes les candidatures ne sont pas encore nettement posées.

En Seine-et-Oise, M. Calmon, si rudement éliminé par ses compatriotes du Lot et par les Tourangeaux, n'hésite pas, par une lettre adressée à son cher ami M. E. Schérer, du *Temps*, à affronter une nouvelle campagne.

Les concurrents ne lui manqueront pas. Les radicaux veulent porter M. Joly. Des candidatures plus ou moins conservatrices ont été offertes, dit-on, à M. Lévêque, président du conseil général, et à M. Franck, de l'Institut.

On songerait aussi à M. Hély d'Oissel, et l'*Ordre* présente nettement M. le duc de Padoue, ancien ministre de l'Empire.

Ajoutons encore M. Georges Guiffrey, dont la circulaire reçoit la bienveillante hospitalité du *XIX^e Siècle*.

immense, car tout le commerce du Tanganyika pourra s'ajouter à celui de l'Albert-Nyanza, maintenant que l'on sait que les deux ne font qu'une seule étendue d'eau.

» Cette mer intérieure sera dans les mains de l'Egypte quand les bateaux à vapeur pourront naviguer d'Ibrahimayah, 3^o 32' latitude nord.

» Mon engagement expire le 1^{er} avril 1873. Je crains que beaucoup de personnes ne pensent que j'ai fait à peine assez ; Dieu sait que j'ai fait de mon mieux. Les fondations sont prêtes pour élever un grand édifice, si l'on y met de l'énergie et de la persévérance.

» Si le vice-roi fait construire 30 barges à voiles en fer galvanisé, tirant au maximum 2 pieds d'eau, nous pourrions venir à bout de la grande difficulté des obstructions du Nil.

» Celle-ci surmontée et une communication régulière établie entre Kartoum et Ismaïlia, le résultat ne sera plus douteux.

» Ma femme vous envoie ses amitiés, mes chers amis ; elle a supporté de grandes fatigues, ayant fait la route à pied pendant les combats d'Unyoro et pour revenir à Fatiko (130 milles), mais elle est, heureusement, toujours en bonne santé.

» Votre affectionné,

» SAMUEL BAKER. »

Nous voyons d'ici les électeurs bien embarrassés de choisir.

Voici en quels termes M. Calmon accepte la candidature :

« Etranger à ce département, je n'aurais jamais osé prétendre à l'honneur de le représenter ; mais on veut bien me faire observer que la loyauté et le dévouement avec lesquels, soit comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, soit comme préfet de la Seine, j'ai servi la politique d'apaisement et de conciliation de M. Thiers, sont des titres qui me recommandent d'une façon suffisante aux électeurs de Seine-et-Oise, et dès lors, si ma candidature est agréée par le comité général des délégués de cantons, je me ferai un devoir de la laisser poser devant le corps électoral. »

A ce sujet, le *Moniteur* fait des observations excellentes :

« M. Calmon nous paraît éprouver des scrupules tardifs ; ils ne sera jamais plus étranger aux populations de Seine-et-Oise qu'il ne l'a été aux fonctions qu'il a occupées sous le gouvernement précédent. Administrateur de génération spontanée, qui a fait l'admiration tour à tour du ministère de l'intérieur et du conseil municipal de Paris par sa prodigieuse inexpérience, il n'a qu'une corde à son arc, c'est d'être agréable à M. Thiers. Il a été nommé à ce titre à deux hautes situations administratives ; il ne saurait en invoquer d'autre pour être élu député de Seine-et-Oise. »

Ce n'est, en effet, que comme ami de M. Thiers que les radicaux et communaux consentiront à porter M. Calmon.

Les électeurs du Finistère ont à remplacer l'honorable et regretté M. de Treveneuc, décédé. Voici les bons avis que leur donne l'*Océan*, de Brest :

« Nous recommandons instamment à tous les amis de l'ordre et de la paix publique de travailler sans retard, de toute leur influence et par tous les moyens légaux, au triomphe de la candidature conservatrice et catholique, qui est celle de M. Le Guen, avocat à Brest.

» On nous assure que, jusqu'à cette heure, les comités républicains sont divisés sur le choix à faire d'un candidat.

» Les uns tiennent pour M. Puyô, maire de Morlaix, les autres pour M. Audran, maire de Quimperlé.

» En outre, des renseignements très-sûrs nous permettent d'affirmer que M. de KERATRY, le fameux organisateur du camp de Conlie, a quitté tout récemment Paris pour venir poser sa candidature à Brest et dans le Finistère. Il a dû passer aujourd'hui à Quimper.

» Citer ces noms, c'est déjà fournir aux conservateurs des arguments dont il ne manqueront pas de profiter pour combattre autour d'eux la secte radicale et ses agents.

» Nous engageons aussi nos amis à en surveiller activement et de très-près les manœuvres et à nous signaler sans retard tous les faits entachés d'illégalité : colportage et distribution de brochures non autorisées, essais d'intimidation, affirmations calomnieuses, etc. »

Dans l'Aude, on parle pour les républicains de M. Marcou, avocat, journaliste, maire de Carcassonne, actuellement détenu pour délit de presse, et du général disponible Carré de Bellemare ; les bonapartistes songent à M. Peyrusse, ancien candidat officiel de l'Empire. Les conservateurs n'ont pas encore arrêté leur choix.

L'INCIDENT DE M^{re} DE NANCY.

Nous avons signalé dernièrement un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* où l'on voulait tirer parti contre la France d'un incident qui remonte au 3 août dernier. Voici cet article :

« Le 3 août dernier, dans les églises des diocèses de Nancy et de Toul, même dans celles qui appartiennent à la Lorraine allemande, a été lu en chaire un mandement de l'évêque de Nancy, invitant les fidèles à faire des prières pour la réunion de Metz et de Strasbourg à la France.

» Dans ce mandement il y a un appel public à rompre le lien d'Etat existant aujourd'hui d'après les traités et légalement. Les autorités judiciaires de l'empire ont dû, en

conséquence, intervenir contre les ecclésiastiques qui, dans la partie allemande du diocèse, avaient lu le mandement en question. La poursuite commencée à cet égard n'est pas encore close.

En même temps, le gouvernement impérial n'a pu se dispenser de porter officiellement à la connaissance du cabinet de Versailles la conduite de l'évêque de Nancy, qui est sous la juridiction française. Tout gouvernement est obligé de tenir la main à ce que ses sujets évitent de ces provocations contre les voisins, par lesquelles sont troublés les bons rapports internationaux. D'autant plus, a-t-on lieu, du côté allemand, de se plaindre de la conduite d'un haut dignitaire ecclésiastique, qui use de ses fonctions pour menacer la paix établie à grand-peine entre les deux peuples.

Il reste à savoir comment le gouvernement français répondra au vœu qu'on lui a exprimé, c'est-à-dire qu'il adresse une réprimande à l'évêque de Nancy et lui impose pour l'avenir une conduite plus correcte. En tout cas, une occasion s'offre ici à ce gouvernement pour déclarer sans ambages que, lui aussi, il considère comme illicites et désapprouvées de telles incitations menaçant la bonne entente avec d'autres États.

A ce sujet, le *Times* publie la dépêche suivante, datée de Paris, le 20 novembre, et qui confirme la note de l'Agence Havas relative à cet incident, et que nous avons publiée :

Le gouvernement français est naturellement surpris de ce que les journaux semi-officiels allemands jettent un doute sur la solution satisfaisante donnée à la question soulevée par l'indiscrète pastorale adressée au clergé de son diocèse par l'évêque de Nancy, alors que le gouvernement allemand est en possession d'un document dont la publication prouve que toutes les démarches ont été faites et toutes les mesures prises pour qu'il n'existe plus de motifs à des récriminations.

Le gouvernement de Berlin a été dûment informé de la communication adressée à l'évêque de Nancy par M. Batbie, dans laquelle se trouve le passage suivant :

« Vous savez qu'à l'époque de la publication de l'accusation qui donna lieu à l'incident désagréable, j'ai cru de mon devoir de vous exprimer le regret que m'avaient fait éprouver certains passages du document. Ce que je craignais, c'est qu'ils ne fussent de nature à éveiller la juste susceptibilité du gouvernement allemand et à placer les curés et autres prêtres officiants des paroisses annexées à l'Allemagne dans une position difficile vis-à-vis des autorités sous la juridiction desquelles ces paroisses se trouvent placées, en vertu des devoirs internationaux qu'il est dans notre intention de respecter. »

Assemblée nationale.

Séance du 24 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Après la lecture du Message du maréchal de MacMahon, M. de Janzé dépose un projet de loi par lequel les officiers de terre et de mer ayant un commandement ne seront plus éligibles aux fonctions de députés. Les députés qui seraient pourvus d'un commandement de terre ou de mer, devront opter dans les huit jours ou seront déclarés démissionnaires par le président de l'Assemblée.

L'urgence est mise aux voix. Un premier vote est douteux. A la seconde épreuve, l'urgence est rejetée.

M. de Janzé retire sa proposition.

INTERPELLATION LÉON SAY.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Léon Say, relative à la non convocation des collèges électoraux dans les départements où il y a des sièges vacants.

La parole est à M. Léon Say, qui déclare tout d'abord ne pas pouvoir dire que le ministère a violé la loi, mais veut cependant lui demander compte de la conduite qu'il a suivie, tout en restant strictement dans le droit. Le ministère a manqué à la dignité du droit, du dépôt qui lui était confié.

En ne convoquant pas les électeurs où ils pouvaient être convoqués, on a voulu peser sur le chiffre de la majorité dans cette Assemblée; vous auriez dû convoquer tous les sièges vacants dans l'intérêt de la dignité.

Le ministère du 24 mai va finir aujourd'hui sa carrière. Cette carrière, il l'a commencée par une tentative de corruption de la presse (agitation), par

la circulaire de M. Pascal; cette carrière se termine aujourd'hui par une tentative de fraude sur vos scrutins. (Exclamations à droite. — Applaudissements à gauche.)

Discours de M. Beulé,

Ministre de l'intérieur.

Je ne puis admettre que l'interpellation passe par-dessus ma tête (Bruit), ma responsabilité est en jeu, je dois la dégager. Je réclame la part d'initiative qui m'appartient.

Je remercie M. Léon Say et ses amis de nous donner l'occasion de mettre à exécution cette responsabilité ministérielle qui apparaît aujourd'hui pour la première fois dans toute sa beauté. (Rires et applaudissements.) La personne du chef de l'Etat reste absolument en dehors de ce débat; nous sommes seuls devant vous.

Nous avons donné notre démission, mais nous avons voulu la retenir jusqu'au jour où serait dégagée notre responsabilité!

La première fois que le 24 mai a été interpellé, c'est par M. Hervé de Saisy, il s'agissait de certaines nominations dans le ministère des finances. (Rires d'approbation.)

M. Magne, avec l'assentiment unanime de ses collègues, justifia M. Léon Say, justifia ses agissements; il fit bien, car quand on veut faire respecter l'autorité dans ses mains, il faut la faire respecter chez les autres. (Très-bien!)

Une interpellation aussi importante que celle que nous discutons doit reposer sur des faits et non sur des interprétations. (Interruptions à gauche.)

Le 15 juillet, la question des élections ministérielles s'est présentée pour la première fois devant moi; il y avait alors onze vacances; j'ai demandé au conseil des ministres ce qu'il fallait faire, je lui ai exposé les précédents et les exemples du gouvernement qui nous précédait.

Il avait convoqué à deux reprises les collèges électoraux pour des élections comprenant un grand nombre de départements, le 2 juillet 1871 et le 27 avril 1873; on sait quelle agitation s'en était suivie.

Nous devons aussi nous préoccuper de ce fait qu'une seule élection met en mouvement tout un département, et considérer que le scrutin de liste, qui est un moyen de conciliation dans les élections générales, devient un duel dans les élections partielles.

Au 2 juillet, l'Assemblée allait prochainement se proroger; nous nous rappelions que les élections aux conseils généraux avaient été des occasions de troubles, nous considérions que la libération du territoire allait produire une explosion de joie; nous avions devant nous l'anniversaire du 4 septembre, nous avons prévenu les désordres par les mêmes procédés que le gouvernement précédent; toutes ces raisons nous conduisaient à ne pas procéder à la fois aux onze élections partielles.

Nous avons, je le répète, étudié les exemples du dernier gouvernement; il avançait les élections qu'il croyait lui être favorables, il retardait les autres; tandis qu'il reculait les élections du Rhône, par exemple, il convoquait le collège électoral de la Haute-Vienne deux jours après la mort de M. Saint-Marc Girardin, deux jours avant que n'eussent lieu ses obsèques. (Applaudissements à droite.)

Il fallut une interpellation, bien désintéressée, de M. Jaubert, pour obtenir la convocation des électeurs en Corse; il est vrai qu'il s'agissait d'une démission; M. Abbaticchi devait être évidemment remplacé par M. Rouher, sur lequel les ministres d'alors avaient des idées qui se sont depuis singulièrement modifiées (rires et applaudissements), et M. Casimir Périer, qui a signé l'interpellation d'aujourd'hui, était alors ministre de l'intérieur. (Nouveaux rires et applaudissements.)

M. Périer répondait à M. Jaubert qu'il avait cru faire un acte de bonne administration, puis plus tard M. Rolland, défendant le ministère, avouait qu'il y avait une question d'intérêt politique.

Nous, au contraire, nous avons cherché à éviter et l'agitation produite par des élections quasi-générales et l'arbitraire qu'on peut reprocher au dernier gouvernement. Nous avons donc décidé que les collèges électoraux seraient convoqués d'après la date des vacances et chaque mois; on a ainsi un renouvellement fonctionnant d'une manière permanente et régulière.

On habitait le pays à ces luttes électorales, on lui faisait comprendre le jeu de nos institutions.

Le système a été adopté par le conseil des ministres à l'unanimité. M. Léon Say a dit qu'il y avait un intérêt de parti, une arrière-pensée.

Eh bien, vous savez que dans le ministère se trouvent des hommes dont les opinions sont opposées entre elles; l'unanimité montre donc qu'il s'agissait seulement des intérêts du parti conservateur.

Je tiens à relever un mot, je ne sais s'il a été prononcé par M. Léon Say ou par M. Challemel-Lacour (rires), on a dit : « C'est de la légalité à outrance. » Je ne comprends pas ce mot à outrance appliqué à la loi. Nous savons ce que c'est que la politique à outrance, nous en soutenons les assauts; nous voyons aussi les alliances à outrance. (Rires.)

On va au-delà de la loi, et on la viole; on reste en deçà, et on la respecte. De votre propre aveu, nous avons respecté scrupuleusement la loi, c'est sur cette déclaration qui est échappée à votre bouche que je descends de la tribune. (Applaudissements prolongés. — L'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de députés.)

MM. CASIMIR PÉRIER ET BETHMONT.

M. Casimir Périer, ex-ministre, mis en cause par M. Beulé, d't que l'élection hâtive regarde M. de Goulard, et que pour l'élection retardée, l'agitation régnait en Corse.

M. Bethmont. — A mes yeux, la théorie développée par le gouvernement, c'est que l'on peut agir à volonté en fait d'élection, selon son choix et sa préférence. (Exclamation à droite.) Si vers le mois de juillet, avant les idées de fusion monarchique, le gouvernement avait convoqué les collèges vacants, y aurait-il eu de l'agitation? Mais est venu le projet de restauration monarchique. On n'a pas fait de conspiration; on a agi ouvertement, dit-on. On a fait deux choses : vous avez voulu écarter le nombre et vous faites taire le pays. Et M. le duc de Broglie a voulu traiter en quelque sorte comme un souverain la monarchie, si le ministère avait convoqué les 13 collèges électoraux, on aurait consulté le pays.

Mais il faut savoir ce que le ministère qui s'en va a voulu, et ce que veut celui qui va venir. Quel est celui du discours du 24 août ou du discours ultérieur de M. de Broglie qui est la politique du gouvernement. (Bruits divers.)

RÉPONSE DE M. DE BROGLIE.

J'éprouve un véritable embarras à répondre à des questions, à des interrogatoires multicolores qui s'adressent au ministère actuel ou au ministère qui va venir. (On rit.) M. le duc de Broglie rappelle ce qui a déjà été dit sur le fond de la question de la non-convocation des collèges électoraux par M. le ministre de l'intérieur et sur le système de calme et d'apaisement qui a fait adopter l'échelonnement de mois en mois des élections partielles.

Quant aux allusions que l'on a faites à ce qui s'est passé pendant trois mois, des hommes se sont réunis pour la défense des principes sociaux. Le gouvernement a suivi une double règle; laisser une liberté réelle et en même temps garder une véritable neutralité. (Interruptions diverses à gauche.)

M. le président. — J'invite les interrupteurs au silence. Les interruptions ont été incessantes à gauche pendant le discours de M. le ministre de l'intérieur.

M. le duc de Broglie rappelle que le gouvernement a agi dans son droit et dans l'intérêt du grand devoir social. Il ne faut pas laisser remettre en question les plus grands intérêts de la société. (Bruit à gauche.)

Ce n'est pas un parti, c'est l'ordre social que le gouvernement a dû protéger au mois d'octobre. On parlait de la restauration des droits féodaux. C'était une injure contre l'Assemblée, car c'était croire que la majorité dans cette Assemblée pouvait mettre en péril les fonds de la société moderne, les libertés publiques. (Interruption à gauche.) Nous ne sommes jamais sorti de la neutralité collective dont le gouvernement s'est fait une loi.

M. le duc de Broglie n'a pas voulu que dans ces agitations s'associassent le feu et le pétrole. M. le duc de Broglie cite ensuite ces paroles de son discours au conseil général : Je déclarais entr'autre que jamais le gouvernement ne se départira des conditions sociales de la société moderne quel que soit le parti que prenne le gouvernement. Du reste, le ministère se présente poitrine découverte; mais l'Assemblée a fait le ministère et sa politique, cette politique c'est celle de l'Assemblée : qu'elle ne s'abandonne pas elle-même. (Vives approbations à droite.)

M. Bethmont dépose l'ordre du jour suivant : « L'Assemblée nationale, regrettant la politique suivie par le cabinet pendant la prorogation, passe à l'ordre du jour. »

M. Vingtain a demandé l'ordre du jour pur et simple qui ayant la priorité est soumis d'abord au vote.

Pendant le vote, l'Assemblée décide que la nomination de la commission de 30 membres pour les lois constitutionnelles aura lieu mercredi à la majorité absolue.

Le scrutin sur les interpellations donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	678
Majorité absolue,	340

Pour l'ordre du jour pur et simple,	364
Contre,	314

Majorité en faveur du ministère : cinquante voix.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

La séance est levée à 6 heures.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Courrier de Paris* :

L'extrême droite s'est réunie pour nommer ses représentants à la commission constitutionnelle.

50 membres étaient présents.

Ont été élus : MM. de la Rochette, Combiér, Boyer, de la Bassetière, duc de la Rochefoucauld-Bisaccia.

Il y a eu ballottage entre MM. Tarleron et Théry; le premier a été choisi.

En tout six commissaires.

On écrit de Versailles, le 25 novembre, à l'Agence Havas :

Au sujet du nouveau ministère, on dit que le duc Decazes en fera partie et qu'il aura soit le portefeuille de l'intérieur, soit celui des affaires étrangères. Dans ce dernier cas, le duc de Broglie passerait au ministère de l'intérieur. M. Beulé deviendrait ministre de l'instruction publique, et M. Batbie président du conseil d'Etat.

Les nominations comme sous-secrétaires d'Etat de M. Baragnon à l'intérieur, de M. Lefebvre aux finances et de M. de Chaudordy aux affaires étrangères sont considérées comme certaines.

On assure qu'un poste diplomatique est réservé à M. de Goulard.

M. de Gontaut-Biron repart jeudi pour Berlin. Le maintien du général Leflô à l'ambassade de Saint-Petersbourg ne paraît pas douteux.

Il paraît certain que le ministère présentera cette semaine à l'Assemblée, sinon la loi municipale tout entière, au moins les sections concernant la police municipale et la nomination des maires, qui toutes deux seraient rendues à l'administration.

On croit qu'une loi sur la presse sera présentée la semaine prochaine.

La loi sur les élections partielles sera probablement laissée à l'initiative parlementaire.

Versailles, 4 h. 30.

Rien n'est encore définitivement arrêté au sujet de la composition du nouveau ministère; on croit cependant que les nouveaux ministres seront nommés cette après-midi et que leurs noms seront à l'*Officiel* de demain.

Nous devons, pour être un écho fidèle et complet de la journée, faire connaître, d'après *Paris-Journal*, la liste qui, après le vote sur l'interpellation de M. Léon Say, semblait avoir le plus de crédit dans la galerie des Tombeaux.

Intérieur : duc d'Audiffret-Pasquier ;
Affaires étrangères : duc de Broglie ;
Justice : M. Ernoul ;
Agriculture et commerce : M. de la Bouillerie ;
Instruction publique : M. Beulé ;
Marine : l'amiral La Roncière Le Noury ;
Finances : M. Magne ;
Travaux publics : M. Deseilligny ;
Guerre : le général du Barail.

Pour les articles non signés : P. GODET.

THÉÂTRE.

Demain soir aura lieu la représentation des *Filles de marbre*, une œuvre qui a fait époque dans les fastes dramatiques.

M. Chantilly, ne voulant pas faire les choses à moitié, donnera le prologue de la pièce, qui avait été vu à Saumur au moment de sa nouveauté, mais que, depuis cette époque, plusieurs directeurs de théâtre nous avaient supprimé.

Ce premier acte se passe en Grèce, dans la maison du sculpteur Phidias, où l'on voit les trois statues de marbre, Aspasia, Lais et Phriné. On y remarque un très-joli chœur de buveurs.

On sait que, dans les *Filles de marbre*, se trouve également la chanson de Marco (les *Pièces d'or*), devenue populaire.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Jeudi 27 novembre,

Les Filles de marbre

Pièce en 5 actes, mêlée de chant, de MM. Th. Barrière et Lambert Thiboust.

Le spectacle sera terminé par :

LA ROSE DE SAINT-FOUR

Opérette en 1 acte, musique d'Offenbach.

Les bureaux ouvriront à 7 h. 1/2; on commencera à 8 h.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4604. — 22 Novembre 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Panorama de la bataille de Rezonville, 16 août; — Gounod; — Le rossignol à deux têtes; — L'hiver. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Un voyage en Espagne pendant l'insurrection carliste (IV). — L'inauguration du buste de Brévière, à Forges-les-Bains. — M^{lle} Belocca. — Histoire des astres. — Les Théâtres. — Bulletin bi-

bliographique. — Inauguration de la statue du général Belgrano.

Gravures : L'amiral Tréhouart. — Le procès du maréchal Bazaine : panorama de Gravelotte et Rezonville; — Plan de la bataille de Rezonville; — Carrières du Caveau, près de Gravelotte; — Mêlée de cavalerie à Rezonville. — Gounod. — Millie Christie ou La femme à deux têtes. — L'hiver, d'après le tableau de M. Toulmouche. — M^{lle} Anna Belocca. — Buste du sculpteur Brévière, récemment inauguré à Forges-les-Bains. — Histoire des Astres (4 gravures). — La statue du général Belgrano, récemment inaugurée à Buenos-Ayres. — Échecs. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 4^e fascicule, FEN à FLÉ, est en vente.

Voici le sommaire des gravures que l'Uni-

vers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Inauguration du monument élevé par la ville de Belfort en l'honneur de ses défenseurs; l'Opéra avant l'incendie; la façade sur la rue Le Peletier et l'intérieur de la salle; l'Opéra après l'incendie; Procès du maréchal Bazaine: la salle d'audience du Grand-Trianon, vue prise des bancs des journalistes; Sidi-Mohammed-Rachim-Bogadour, khan de Khiva (quatre gravures); Pékin: première audience du corps diplomatique par l'empereur de la Chine; clôture de l'Exposition de Vienne; chargement d'un train de marchandises. — Rébus, problème d'échecs.

Un numéro spécimen, contenant le détail et les conditions des primes offertes au choix des abonnés de l'Univers illustré, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'Administration, 3, rue Auber, place de l'Opéra.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 24 fr. ; Six mois : 14 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Marché de Saumur du 22 novembre.

Froment (l'h.) 77 k.	29 10	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité.	74	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (h. bar.)	780	45
Orge	65	Luzerne	780	40
Avoine h. bar.	50	Paille	—	37 50
Fèves	75	Amandes . . .	50	—
Pois blancs . . .	80	— cassées . .	50	—
— rouges	80	Cire jaune . .	50	180
Graine de lin . .	70	Chanvre tillé	—	—
Colza	65	(52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix . .	50	Blanc	—	—
— chenevis . . .	50	Demi-couleur .	—	—
— de lin	50	Brun	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	170 à 180
Id.	2 ^e id.	85 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1873,	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	1873, 2 ^e id.	70 à 75
Saint-Léger et environs 1873,	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	70 à 75
Le Puy-N.-D. et environs 1873,	1 ^{re} id.	70 à 75
Id.	2 ^e id.	65 à 70
La Vienne, 1873.	1 ^{re} id.	60

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1873	1 ^{re} qualité	110 à 110
Champigny, 1873.	1 ^{re} qualité	160 à 180
Id.	2 ^e id.	140 à 150
Varrains, 1873	1 ^{re} id.	130 à 140
Varrains, 1873.	2 ^e id.	120 à 130
Bourguell, 1873.	1 ^{re} qualité	120 à 130
Id.	2 ^e id.	110 à 120
Restigné 1873	1 ^{re} id.	130 à 140
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	120 à 130
Id.	2 ^e id.	110 à 120

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 55	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	827 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	282 50	2 50	»
4 1/2 % jouiss. mars.	83 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	635	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	430	»	10
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	Crédit Mobilier	360	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	355	»	2 50
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	535	»	1 25	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1872	92 80	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	345	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	92 50	»	»	Est, jouissance nov.	495	»	»	Orléans	279	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	890	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	280	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	410	»	»	Midi, jouissance juillet.	615	5	»	Est	275	»	»
— 1865, 4 %	448 75	3 75	»	Nord, jouissance juillet	1035	2 50	»	Nord	282 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	288 50	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	835	5	»	Ouest	275	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251 75	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	513 75	»	6 25	Midi	275 25	»	»
Banque de France, j. juillet. . . .	4440	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	254	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	550	5	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	715	»	2 50	Vendée	232 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	455	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	14	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — — — — omnibus.	
1 — 33 — — — — — soir,	
4 — 13 — — — — — express.	
7 — 27 — — — — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — — — — omnibus.	
9 — 50 — — — — — express.	
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — — — —	
10 — 30 — — — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE FOURNITURES D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire audit Hospice général, pendant l'année 1874.

Le vendredi 5 décembre 1873, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1874 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION. Viande;
- 2^e id. Beurre, œufs;
- 3^e id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin;
- 4^e id. Huile de colza, chaudières, bougies;
- 5^e id. Bois de sapin;
- 6^e id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff ou de Merthyr (Angleterre), charbon de terre de la même provenance, en briquettes.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime. On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent

personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (445)

A AFFERMER

Et pour la Saint-Jean 1874,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENT AVEC ECURIE ET REMISE A LOUER

Pour le 25 décembre prochain. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (446)

A VENDRE

TILBURY dit DEMI-TANDEM S'adresser au concierge, place de la Bilange, 26. (477)

A VENDRE D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES Dont deux en porcelaine. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

M. Boutard prie les personnes à qui il peut encore être dû, par la succession Toupelin, à se présenter, d'ici quinze jours, chez M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur. (479)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevrault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevrault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.

Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

MARTORELL

JARDINIER,

Ancienne route d'Angers,

SAUMUR,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir comme jardinier fleuriste et pépiniériste.

Il s'occupe tout particulièrement des jardins anglais, paysagés et autres, d'après un nouveau système, présenté à l'Exposition de 1867.

Il tient un assortiment des plus complets d'oignons à fleurs, jacinthes, tulipes, etc.; rosiers et arbustes de diverses variétés.

Il se charge de la taille des arbres et de fournir les articles dont on peut avoir besoin.

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très-agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (235)

Vient de paraître.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS

L'ORDRE SOCIAL

A TOUS LES POINTS DE VUE

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.